



CONDITIONS D'ADHÉSION AU FORUM CIVIQUE EUROPÉEN

1. CONDITIONS D'ADHESION

Si vous partagez nos valeurs et convictions, n'hésitez pas à faire partie du Forum Civique Européen. Pour cela, vous devez être une personne morale (association nationale, réseau européen ou plateforme nationale inter-associative), être d'accord avec **nos statuts** et **notre Manifeste**, que vous trouverez sur notre site Internet dans la rubrique « **Devenir membre** ».

2. PRESENTATION DE VOTER DEMANDE

Vous devez présenter votre formulaire d'adhésion accompagné d'une lettre d'intention auprès du Conseil d'administration. Une cotisation annuelle de 100 euros est demandée aux membres du réseau. Vous serez appelé à verser cette cotisation seulement une fois que votre adhésion au réseau est officiellement approuvée par l'Assemblée générale.

3. ADMISSION

Pour faire partie de l'association Forum Civique Européen, il faut être agréé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration qui statue au 2/3 de ses membres et sans recours possible des personnes morales qui sollicitent leur adhésion.

Après la réception de votre demande et en cas d'avis favorable du Conseil d'administration, vous serez invité à participer à l'Assemblée générale annuelle afin de présenter votre structure auprès de tous les membres.

Pour plus d'informations : www.civic-forum.eu

Pour nous contacter directement :

FORUM CIVIQUE EUROPEEN

Vladimir SESTOVIC

Chargé de communication et développement réseau

167 bd. de la Villette

75010 Paris, France

Tel: +33(0)1 80 05 18 96

E-mail : vsestovic@civic-forum.eu